

## POSITION DE L'ADÉSAQ VIS-À-VIS DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION DANS SON AVIS

### « Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs »

#### Mise en contexte :

En octobre 2010, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec a rendu public un avis<sup>1</sup> traitant de la formation universitaire aux cycles supérieurs, soit à la maîtrise, au doctorat ainsi qu'au niveau postdoctoral. Lors de l'élaboration de cet avis, l'Association des doyens des études supérieures au Québec, l'ADÉSAQ, dont le but est de « de promouvoir le développement, la qualité et l'organisation efficace des études supérieures dans les universités du Québec »<sup>2</sup> s'est sentie directement interpellée d'autant plus qu'elle a mené elle-même récemment plusieurs études, en particulier sur les programmes de maîtrise<sup>3</sup> et sur la place de la formation postdoctorale<sup>4</sup>. Les membres de l'ADÉSAQ ont participé à plusieurs rencontres durant les travaux du CSÉ et ils ont profité d'une présentation de l'Avis par la présidente du Conseil, le 22 octobre 2010.

Presque toutes les recommandations du CSÉ dans cet Avis touchent aux responsabilités et aux intérêts des responsables des cycles supérieurs dans les universités québécoises, regroupés dans l'ADÉSAQ. À la suite de la présentation de l'Avis, de son analyse en comité, des discussions autour des recommandations, les membres de l'ADÉSAQ ont souhaité faire connaître leurs réactions à chacune d'entre elles, espérant ainsi apporter leur expérience dans les changements et modifications dans la formation aux cycles supérieurs qui pourraient survenir à la suite de cet Avis.

Le présent document est structuré de façon à présenter le sujet de chacune des recommandations du CSÉ en respectant la numérotation originale, les recommandations elles-mêmes, et les réactions la plupart du temps détaillées des membres de L'ADÉSAQ.

---

<sup>1</sup> Conseil supérieur de l'éducation, « Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs », avis à la Ministre de l'éducation, du loisir et du sport, octobre 2010

<sup>2</sup> Statuts de l'ADÉSAQ, révisés 17 avril 2009

<sup>3</sup> Rapport sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec, septembre 2007 et juin 2009.

<sup>4</sup> La formation postdoctorale dans les universités québécoises, mai 2011.

## 1. PROMOUVOIR LES FORMATIONS QUÉBÉCOISES AUX CYCLES SUPÉRIEURS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

**1.a : Le Conseil recommande** au MÉLS, de même qu'aux universités, de poursuivre leurs efforts destinés à :

- promouvoir les formations québécoises aux cycles supérieurs, avec leurs spécificités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec.
- encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants aux cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux sur la scène internationale.

### **Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Toutefois, ils précisent :

1) Que les formations québécoises aux cycles supérieurs, pour être promues adéquatement, doivent être bien arrimées aux systèmes de formation tant au Canada hors Québec qu'à l'étranger (par exemple, nos formations de maîtrise sont-elles bien arrimées avec le modèle Licence – Master - Doctorat européen? Dans certaines disciplines, probablement que oui; dans d'autres, par exemple en génie, il y a un travail à faire pour trouver un arrimage adéquat). Ainsi, l'adéquation de l'arrimage est souvent fonction de la discipline. De plus, il y a souvent des différences marquées en termes de formations : par exemple, une maîtrise de type professionnel en Ontario ou aux États-Unis est d'une durée d'une année; les formations de maîtrise au Québec sont plus longues, y compris la maîtrise professionnelle. Y a-t-il lieu de mieux harmoniser nos programmes par rapport à ce qui se fait à l'étranger? Sans doute, mais si nous faisons la promotion de nos programmes actuels (de maîtrise, par exemple), il faudrait indiquer clairement la valeur ajoutée d'une formation plus longue que celles offertes ailleurs. Au plan stratégique, qu'est-ce qui est le plus adéquat? Des formations de maîtrise davantage harmonisées avec ce qui se fait chez nos proches voisins, ou poursuivre avec notre format actuel et en faire la promotion en démontrant la valeur ajoutée? Cette question semble importante aux yeux des membres de l'ADÉSAQ; toutefois, celle-ci n'est nullement soulevée par le CSÉ. Il faudrait donc s'y attarder. D'autre part, nos maîtrises recherche de type « terminale » (par opposition à la maîtrise recherche qui vise le passage direct au doctorat sans dépôt de mémoire) ont effectivement une valeur ajoutée à cause de leur composante d'application de la méthodologie de la recherche à un petit projet de recherche. Cette composante est très souvent absente des « masters » français (européen) et peut faire en sorte que ces « masters » soient jugés inadéquats ou incomplets pour des étudiants qui veulent poursuivre leurs études aux cycles supérieurs au Québec (au doctorat en particulier). En ce sens, promouvoir la valeur ajoutée de notre maîtrise recherche de type « terminale » est louable, mais il est alors nécessaire de baliser clairement la durée de la formation, (car il a été démontré très clairement dans le rapport de l'ADÉSAQ sur la maîtrise au Québec publié en juin 2009 que ce type de maîtrise recherche est nettement trop longue, de l'ordre de 8 trimestres en moyenne) car faire la promotion d'une formation qui excède largement la durée attendue n'aura pas nécessairement l'effet positif visé, et viendrait alors contrecarrer la valeur ajoutée de ce type de formation.

2) Que pour encourager la mobilité entrante et sortante, des assouplissements devraient être apportés aux règles de financement actuelles; certaines universités qui reçoivent davantage d'étudiants entrants que d'étudiants sortants se retrouvent souvent pénalisées. C'est souvent la même situation pour les étudiants étrangers qui effectuent un stage hors Québec.

3) Qu'il devrait y avoir des incitatifs financiers ou autres pour promouvoir la réalisation de stages postdoctoraux au Québec, y compris pour la mobilité des stagiaires postdoctoraux.

4) Qu'un irritant majeur pour la promotion des cotutelles de thèses effectuées avec des candidats en provenance d'établissements autres que ceux de la France est le fait que ceux-ci doivent payer les frais majorés pour étudiants étrangers lorsqu'ils séjournent dans un établissement québécois. De plus, ces candidats doivent s'inscrire et payer des frais à chaque session alors que les étudiants de nationalité française ne payent qu'à l'endroit où ils séjournent. Ainsi, il est suggéré que certains pays soient ciblés afin de mettre en place des ententes similaires à celles que nous avons avec la France.

5) Qu'un plus grand nombre de bourses devrait être disponible pour l'accueil d'étudiants internationaux.

**1.b : Le Conseil recommande** aux universités :

- de poursuivre leurs efforts destinés à établir des correspondances équitables entre les formations reçues au Québec et ailleurs.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ indiquent que cette recommandation est essentielle et qu'elle devrait être prioritaire (voir commentaire ci-dessus). Ils font également remarquer que l'arrimage est difficile avec les masters européens : les étudiants arrivant avec de telles formations sont souvent mal préparés à la recherche quand ils débutent des études doctorales sur la base d'un diplôme de master.

**2. PROMOUVOIR LE PASSAGE ACCÉLÉRÉ DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT**

**2.a : Le Conseil recommande** aux universités :

- de promouvoir et de favoriser, dans les cas où ils sont pertinents, les passages accélérés de la maîtrise au doctorat et de s'assurer que les étudiants visés disposent de l'information requise pour faire un choix éclairé.
- de s'assurer que, dans le cas où ils interrompent leurs études avant d'avoir terminé leur formation doctorale, les étudiants qui font l'objet d'un passage accéléré au doctorat puissent, selon des critères pertinents, obtenir un diplôme de maîtrise.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Celle-ci rejoint celle formulée par l'ADÉSAQ, dans son rapport de Juin 2009 sur la maîtrise au Québec, qui recommandait la mise en place d'un parcours transitoire vers les études doctorales, avec pour finalité de préparer adéquatement aux études doctorales. Dans ce contexte, ils incitent fortement les universités québécoises à mettre en place un tel parcours (un peu à l'image du « doctoral stream » ontarien) pour que les études de maîtrise soient réalisées dans un délai raisonnable.

Aussi, les membres de l'ADÉSAQ insistent sur le fait que la durée de la maîtrise actuelle ne favorise pas l'accès au doctorat, car elle est indubitablement trop longue.

De plus, ils amènent les propositions suivantes, qui devraient être des facteurs qui incitent les universités à favoriser les passages accélérés de la maîtrise au doctorat :

- La prime à la diplomation de maîtrise pourrait être très fortement augmentée dans le cas d'un passage rapide vers le doctorat;
- Pour les étudiants ayant complété leur diplôme de 1er cycle universitaire au Québec et qui s'inscrivent directement à la maîtrise, il est nécessaire que le financement reçu par l'université soit équivalent à un passage baccalauréat-doctorat (10 2/3 trimestres) si ces étudiants décident de passer rapidement de la maîtrise au doctorat suite à un ou deux trimestres à la maîtrise.

**2.b : Le Conseil recommande** à la MÉLS et aux universités :

- de s'assurer que les données du système de Gestion des données sur l'effectif universitaire permettent de distinguer clairement les programmes de maîtrise selon qu'ils sont axés sur la recherche ou sur les cours, et ce, pour mieux connaître les parcours des étudiants inscrits dans les uns et les autres.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont tout à fait d'accord avec cette recommandation.

**3. BALISER LA CRÉATION DE DOCTORATS PROFESSIONNELS ET DOCUMENTER LE PARCOURS DES DOCTORANTS**

**3.a : Le Conseil recommande** aux universités :

- de convenir de balises relatives à la création de programmes de doctorat professionnel.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Toutefois, ils précisent que :

- 1) Les critères pour évaluer un doctorat professionnel ne doivent pas être basés sur ceux du PhD.; il doit y avoir des balises et des critères très distincts pour définir clairement ce qu'est un doctorat professionnel, et ce qu'est un PhD.
- 2) En ce sens, il serait des plus pertinents de revoir la grille des compétences. De plus, actuellement, le cadre de référence de la CRÉPUQ n'est pas bien adapté aux programmes professionnels.

**3.b : Le Conseil recommande** au MÉLS et aux universités :

- de veiller à la production régulière d'études sur les parcours des étudiants inscrits au doctorat, en vue notamment de mieux comprendre les facteurs qui influencent la persévérance.
- de s'assurer que les données du système de Gestion des données sur l'effectif universitaire permettent de distinguer clairement les programmes de doctorat selon qu'ils mènent au grade de Ph. D. ou au grade de docteur pour mieux connaître l'évolution de ces deux types de programmes ainsi que le parcours des étudiantes et des étudiants inscrits aux uns et aux autres.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation.

#### 4. RECONNAÎTRE ET VALORISER LE STAGE POSTDOCTORAL À TITRE DE FORMATION

##### 4.a : Le Conseil recommande au MÉLS :

- de reconnaître le stage postdoctoral comme une activité de formation et de revoir en conséquence le financement des universités, comme le recommandait le Conseil en 2008.

##### *Réactions de l'ADÉSAQ :*

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Cependant, ils insistent sur l'importance que :

- 1) les stagiaires postdoctoraux soient reconnus comme des chercheurs ou des personnes en formation;
- 2) la structure d'accueil universitaire traite cette clientèle comme des étudiants; qu'ils aient essentiellement les mêmes avantages, mais qu'ils n'aient pas à s'inscrire dans un programme spécifique de formation et qu'ils n'aient pas à payer de frais de scolarité;
- 3) le gouvernement (MÉLS) devrait donner un financement aux universités s'il reconnaît que cette clientèle est en formation (même s'ils sont actuellement déclarés dans le système GDEU); ce financement ne doit pas être assujéti à des frais de scolarité;
- 4) le MÉLS devrait trouver une modalité de financement différente que celle basée sur la réalisation de crédits; que le financement reçu par les universités devrait être basé sur la période de temps du stage plutôt que sur la réalisation de crédits;
- 5) le MÉLS devrait faciliter, par ses règles de financement d'associations étudiantes, l'association des stagiaires postdoctoraux afin d'assurer la pleine reconnaissance de ces associations. De plus, les couvertures d'assurances devraient être plus explicites et transparentes.

Enfin, les membres de l'ADÉSAQ s'opposent clairement et fortement à la proposition du CSÉ d'une prolongation de la limite de la durée du stage postdoctoral au-delà de 5 ans. Les universités se sont toutes donné des règles claires à cet égard, au cours des dernières années, pour limiter la durée du stage postdoctoral et pour qu'un stage postdoctoral ne soit pas réalisé après plus de 5 ans suivant l'obtention du diplôme de doctorat. Enfin, les membres de l'ADÉSAQ insistent sur le fait que le stage postdoctoral n'est pas une carrière en soi mais bien une période de formation et que les modalités d'application doivent permettre de bien distinguer les stagiaires postdoctoraux des associés ou professionnels de recherche.

##### 4.b : Le Conseil recommande au MÉLS, en collaboration avec les universités :

- de revoir la définition du stage postdoctoral, en vue notamment d'assurer l'admissibilité des candidats de qualité dont le projet s'inscrit pleinement dans l'esprit d'une spécialisation en recherche.

##### *Réactions de l'ADÉSAQ :*

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation.

##### 4.c : Le Conseil recommande aux universités :

- de se doter, si ce n'est déjà fait, d'une politique d'accueil des stagiaires postdoctoraux.

- de s'assurer que les stagiaires postdoctoraux bénéficient des conditions, des ressources et des services équivalents à ceux qui sont offerts aux étudiants.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation.

**5. MIEUX CONNAÎTRE LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS INSCRITS À DES MICROPROGRAMMES, DES CERTIFICATS ET DES DIPLÔMES DE CYCLES SUPÉRIEURS**

**5.a : Le Conseil recommande** au MÉLS, en collaboration avec les universités :

- de veiller à ce que soient effectuées des études de suivi des personnes inscrites à des programmes de cycles supérieurs sanctionnés par une attestation, un certificat ou un diplôme.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation.

Toutefois, ils insistent pour que des études comparatives soient faites en lien avec des formations semblables au Canada hors Québec ou ailleurs à l'international. Les membres font ici spécifiquement référence à la maîtrise de type cours ou professionnel réalisée en Ontario, qui comporte essentiellement 10 cours, soit l'équivalent de 30 de nos crédits québécois, ce qui correspond à notre formation de DESS. Il serait donc pertinent de vérifier si, effectivement, nos programmes de DESS sont comparables aux programmes de maîtrise de type cours en Ontario ou ailleurs.

Encore ici les différences de formation au 2e cycle entre ce qui est donné au Québec et ce qui est fait en Ontario ou aux États-Unis semblent ne pas être tenues en considération par le CSÉ. Il nous semble opportun de faire un suivi des étudiants dans des formations de microprogrammes ou de DESS (ce que certaines universités font déjà), mais il nous semble encore plus opportun et urgent qu'une réelle discussion ait lieu pour savoir comment le Québec veut structurer ces types de programmes courts et comment les arrimer ou les harmoniser avec ce qui se passe chez nos proches voisins.

Enfin, les membres de l'ADÉSAQ tiennent à préciser que les universités manquent actuellement de ressources pour effectuer de telles études de suivi ou enquêtes. Dans un contexte de restrictions budgétaires et de sous-financement des universités, les membres de l'ADÉSAQ reconnaissent que cette recommandation est intéressante, mais qu'elle ne peut pas constituer actuellement une priorité. Si l'on désire vraiment obtenir de telles informations, il faudra que le MÉLS débloque les argents nécessaires pour que du personnel supplémentaire réalise de telles études.

**6. AMÉLIORER LES PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS SANCTIONNÉS PAR UNE ATTESTATION, UN CERTIFICAT OU UN DIPLÔME**

**6.a : Le Conseil recommande** aux universités :

- de s'assurer de l'existence de balises claires qui attestent, lors de l'élaboration d'un projet de programme sanctionné par une attestation, un certificat ou un diplôme de 2e ou 3e cycle, que celui-ci correspond à des exigences de cycles supérieurs et de veiller à ce que ces balises soient connues des demandeurs de ce type de formation.

- de mettre en place, si ce n'est déjà fait, des mécanismes d'évaluation interne des programmes menant à une attestation, un certificat ou un diplôme de cycles supérieurs.

#### **Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont unanimes pour dire que des balises claires et des processus sont actuellement en place dans chacune des universités pour évaluer et sanctionner adéquatement l'élaboration de programmes menant à une attestation, un certificat ou un diplôme de cycles supérieurs. Pour les membres de l'ADÉSAQ la situation à cet égard est très claire : ces processus existent déjà dans les universités du Québec et ils sont utilisés adéquatement pour tous les programmes en place ou en élaboration.

Les membres de l'ADÉSAQ précisent toutefois qu'il faut développer des grilles de compétences plus précises pour bien départager les programmes de 1er cycle et de 2e cycle, y compris les distinctions internes au 2e cycle entre, par exemple, microprogramme, DESS et maîtrise.

#### **6.b : Le Conseil recommande à la CRÉPUQ :**

- de poursuivre ses représentations auprès des demandeurs de formation conduisant à une attestation, un certificat ou un diplôme aux cycles supérieurs pour les sensibiliser aux critères de qualité et de pertinence qui doivent présider à leur élaboration en milieu universitaire.

#### **Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ précisent que les éléments indiqués dans la case ci-dessus sont suffisants et pleinement adéquats pour assurer la qualité des programmes menant à une attestation, un certificat ou un diplôme de cycle supérieur.

De plus, les membres de l'ADÉSAQ indiquent clairement qu'il faut éviter de mettre en place un processus CRÉPUQ d'élaboration et d'évaluation des programmes menant à une attestation, un certificat ou un diplôme de cycles supérieurs. Les membres précisent que de tels programmes doivent répondre de manière rapide et flexible aux besoins souvent immédiats de la clientèle et qu'un processus CRÉPUQ, tel qu'utilisé pour les grades, apporterait une lourdeur, des délais importants et ne serait pas adéquat au contexte exigé par de tels programmes.

## **7. AMÉLIORER LE SOUTIEN FINANCIER DES PERSONNES EN FORMATION AUX CYCLES SUPÉRIEURS ET DOCUMENTER LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE CELLES INSCRITES À DES MICROPROGRAMMES, DES CERTIFICATS ET DES DIPLÔMES**

**7.a : Le Conseil recommande** au MDEIE, à titre de responsable des fonds subventionnaires québécois:

- de veiller à ce que les montants des bourses d'excellence de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat accordées par les organismes subventionnaires québécois soient indexés.
- de veiller à la croissance du nombre de bourses d'excellence de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat accordées par les organismes subventionnaires québécois, et ce, dans tous les domaines disciplinaires.

#### **Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont pleinement d'accord avec cette recommandation.

De plus, ils précisent qu'il serait adéquat et nécessaire :

- 1) d'encourager l'attribution de bourses au prorata des effectifs étudiants par grands secteurs de recherche;
- 2) de ne pas mettre en place de programmes de super bourse (de type Vanier, par exemple), mais plutôt de viser à offrir le plus grand nombre de bourses au plus grand nombre d'étudiants;
- 3) de favoriser les bourses de type BMP en sciences humaines pour permettre aux organismes publics et parapublics d'accueillir des étudiants;
- 4) de mettre en place un programme de bourses de 1er cycle en recherche pour tous les secteurs (comme les bourses de stage d'été du CRSNG, par exemple);
- 5) d'examiner la possibilité de mettre en place un programme de bourses de rédaction de thèse ou de mémoire pour soutenir les étudiants en fin de formation.

**7.b Le Conseil recommande** au MÉLS ainsi qu'aux universités :

- de veiller à la production d'études sur les conditions financières des étudiants inscrits à des programmes de cycles supérieurs menant à des attestations, des certificats ou des diplômes.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ ne peuvent pas être contre cette recommandation. Toutefois, ils indiquent que cette information n'est pas facile à obtenir et qu'avec les ressources actuellement disponibles dans les universités, il est probable que de telles études ne voient pas le jour à brève échéance. Si on désire vraiment obtenir de telles informations, il faudra que le MÉLS débloque les fonds nécessaires pour que du personnel supplémentaire réalise de telles études. Pour les membres de l'ADÉSAQ, cette recommandation est intéressante, mais ne constitue pas une priorité.

**8. PROMOUVOIR LES PRATIQUES PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT**

**8.a : Le Conseil recommande** aux universités :

- si ce n'est déjà fait, de veiller à ce que leurs politiques ou leurs règlements relatifs à l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux permettent de clarifier les rôles et les responsabilités des personnes en formation, des professeurs et de l'université

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Elle rejoint des recommandations citées dans le rapport de l'ADÉSAQ publié en juin 2009.

Toutefois, les membres de l'ADÉSAQ tiennent à souligner que l'évaluation des pratiques d'encadrement, sur une base individuelle, reste une opération complexe et délicate.

**8.b Le Conseil recommande** à la CRÉPUQ :

- de répertorier les pratiques prometteuses en matière d'encadrement des étudiants de cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux, et d'en faire la promotion, afin d'inspirer et de soutenir les démarches institutionnelles d'actualisation des politiques d'encadrement.



**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Ils sont disponibles pour participer à toute initiative de la CRÉPUQ à cet égard.

**9. VALORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES UTILES AUX CARRIÈRES EN RECHERCHE ET DOCUMENTER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES FORMÉES AUX CYCLES SUPÉRIEURS****9.a Le Conseil recommande** aux universités :

- de veiller à la mise en place, à l'intention des personnes engagées dans une formation en recherche, d'activités destinées spécifiquement à développer des compétences professionnelles générales utiles aux carrières en recherche.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont pleinement d'accord avec cette recommandation. Ils favorisent la mise en place de formations visant l'enrichissement d'habiletés et de compétences complémentaires aux étudiants inscrits dans un programme recherche.<sup>5</sup>

**9.b : Le Conseil recommande** au MÉLS, en collaboration avec les universités :

- de veiller à la production régulière d'études sur les parcours des personnes formées aux cycles supérieurs, y compris les stagiaires postdoctoraux, en vue de fournir, selon les types de programmes et les secteurs disciplinaires, des indications sur les carrières et sur les attentes et l'appréciation des employeurs au regard des formations acquises.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Ils précisent toutefois que :

- 1) ces études sont produites parce qu'elles sont nécessaires au processus d'évaluation périodique des programmes de la CRÉPUQ;
- 2) si de telles études étaient nécessaires sur une base annuelle, le problème de ressources financières et humaines pour faire ce travail se poserait à nouveau, comme pour le cas soulevé par la recommandation no 7.
- 3) le MÉLS devrait effectivement poursuivre son implication tant au niveau doctoral que postdoctoral.

**10. ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET EN ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE ENTRE LES DOMAINES****10.a : Le Conseil recommande** au MÉLS de :

- faire les représentations nécessaires pour que soit augmenté le niveau des ressources financières vouées à la recherche universitaire, y compris celles destinées à l'entretien et au fonctionnement des infrastructures.

---

<sup>5</sup> Voir « Le doctorat en question », Étude CNCS-FEUQ sur la formation doctorale, 2008, travaux du professeur Jean Nicolas).

- de s'assurer qu'une attention particulière soit portée à l'épanouissement de la recherche en arts ainsi qu'en sciences humaines et sociales.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation.

Ils précisent toutefois qu'il faudrait favoriser l'équité dans le financement de tous les secteurs, y compris dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales.

**11. RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

**11.a : Le Conseil recommande** au MÉLS, au MDEIE ainsi qu'aux universités :

- de soutenir et de valoriser les stratégies de collaboration entre centres de recherche, unités d'enseignement et de recherche et établissements, en vue notamment d'optimiser l'offre de formation aux cycles supérieurs.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ sont d'accord avec cette recommandation. Toutefois, les membres précisent qu'il serait adéquat :

- 1) de mieux connaître les modalités de collaboration actuelles, car celles-ci sont peu documentées; il serait donc souhaitable d'obtenir un portrait réel de la situation actuelle;
- 2) d'examiner la rentabilité des programmes de cycles supérieurs conjoints (ou en extension) entre universités;
- 3) de favoriser les échanges d'étudiants entre universités;
- 4) de favoriser les codirections d'étudiants entre universités (il n'y a pas davantage sur le plan financier, mais certainement sur le plan scientifique);
- 5) de trouver des façons de motiver la collaboration interétablissement par le financement de programmes conjoints ou par la mise en place de cotutelles québécoises ou canadiennes (semblable aux cotutelles avec la France, où chaque établissement partenaire reçoit sa part de financement).

Enfin, les membres de l'ADÉSAQ indiquent que les collaborations interuniversitaires ne doivent toutefois pas nuire à la création de nouveaux programmes ou à l'embauche de nouveaux professeurs.

**12. DOCUMENTER LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL AUTRE QUE LES PROFESSEURS À LA FORMATION AUX CYCLES SUPÉRIEURS**

**12.a : Le Conseil recommande** à la CRÉPUQ :

- de veiller à la production d'études, pour l'ensemble des universités québécoises, sur la contribution du personnel autre que les professeurs, tels que les chargés de cours et les professionnels de recherche, à la formation des étudiants aux cycles supérieurs et, le cas échéant, sur les besoins de ces différentes catégories de personnel au regard de cette contribution.

**Réactions de l'ADÉSAQ :**

Les membres de l'ADÉSAQ ne peuvent pas être contre cette recommandation.

Ils sont d'accord pour documenter ce qui se passe à ce niveau et pour que cette information soit utile pour l'université elle-même. Ils précisent que cette information ne doit pas servir pour lier la création de nouveaux programmes à un nombre de techniciens ou de professionnels de recherche. Le contexte des conventions collectives doit aussi être pris en compte. La qualité de la formation aux cycles supérieurs en dépend. Il ne faudrait pas que le manque de ressources professorales soit pallié par l'engagement de professionnels de recherche pour encadrer les étudiants.